

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n° 2021/06/22-11-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 22 juin 2021, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

- Vu** le Code de l'Éducation, notamment son article L954-2,
- Vu** les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,
- Vu** l'avis favorable de la Commission de la formation et de la vie universitaire du 12 mai 2021,
- Vu** l'avis favorable du Comité technique du 18 mai 2021,
- Vu** l'avis favorable du Conseil académique restreint du 3 juin 2021,

DECIDE :

OBJET :

Le Conseil d'administration approuve la modification du cadrage de la Prime d'Engagement Pédagogique (PEP). Cette dernière porte sur deux éléments :

- Le montant de la PEP est de 4000 euros par an durant quatre ans
- Les membres du conseil académique restreint expertiseront les candidatures à la PEP.

Cette délibération est adoptée avec 31 voix pour et 1 abstention.

Membres en exercice : 36
Quorum : 18
Présents et représentés : 32

Fait à Marseille le 22 juin 2021,


Eric BERTON,
Président d'Aix-Marseille Université